

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Membres	73
Présents	59
Pouvoirs	09
Votants	68
Exprimés	68
Pour	68
Contre	-

*L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 4 Décembre 2020*

*Nombre de membres en exercice : 73*

*Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS*

**Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Christine DESARMENIEN, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Marie-Amélie RIVIERE, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Josette VERDEYME, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRAND, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LÉRESTEUX, Christian MADÉLRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER

M. Michel CUEILLE représentant M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS représentant Mme Béatrice GORON

M. Yves FLEURY représentant M. Bruno FLEURY

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Emilie BOUCHETEIL à M. Marc ROUGERIE

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE

M. Roger CHASSAGNARD à Mme Nicole EYROLLES

M. Bernard COMBES à M. Michel BREUILH

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Gérard TOURNEIX à M. Jean-Pierre PEUCH

**Étaient absents :**

Mmes Anne BOUYER, Valérie DUMAS, MM. Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

**Objet : 1.1 Organisation de la régie assainissement à partir de l'année 2021**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo, et notamment sa compétence assainissement,

Vu le budget autonome assainissement,

Considérant que depuis la fin de la DSP liée à l'assainissement collectif sur la commune de Tulle au 31/12/2018, une régie de recettes prolongée « assainissement agglo et eau Tulle » a été créée afin de conserver une facturation unique eau/assainissement pour les abonnés tullistes,

Considérant que cette régie, portée par le SPIC assainissement de la communauté d'agglomération, procède, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, au recouvrement des prestations assainissement communautaire et eau sur Tulle, à l'aide d'un logiciel de gestion clientèle et de facturation commun,

Considérant que la convention liant Tulle aggro et le syndicat du Puy des Fourches et visant à assurer la continuité opérationnelle durant l'année de transition 2020, prend fin au 31 décembre prochain,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 chaque collectivité assurera de manière distincte la facturation des redevances eau potable et assainissement,

Considérant qu'afin de poursuivre la gestion des missions et conserver le fonctionnement en binôme pour une permanence toute l'année, il est proposé la création d'un poste de régisseur suppléant, contrat sous statut de droit privé,

Considérant de plus qu'un renfort administratif est nécessaire, à durée déterminée dans un premier temps afin de juger de l'activité du service, afin d'assurer les réponses en tant qu'exploitant des réseaux d'assainissement, d'apporter un soutien aux régisseurs sur l'accueil physique et téléphonique et le recouvrement, de prendre en charge la part administrative des demandes de renseignements dans le cadre de transactions immobilières sur l'assainissement collectif,

Considérant également les besoins en termes de prise en charge de la comptabilité du service,

Considérant le projet d'organigramme,

Considérant l'avis favorable sous réserve du conseil d'exploitation réuni le 14 octobre 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve le projet d'organisation 2021 de la régie assainissement tel que présenté ;

2°) Autorise le Président à procéder aux recrutements qui en découlent à savoir un recrutement en CDI d'un régisseur suppléant pour la gestion des abonnés et un recrutement en CDD de 10 mois sur des fonctions administratives ;

3°) Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour assurer des fonctions de comptabilité, suivi des subventions, positionné au sein du service des finances ;

4°) Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le 14 décembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

